PROVINCE DE QUÉBEC
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
089 – École de la Rose-des-Vents

04

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le 29 avril 2025, à 18h15, au 475, route 108 à Stornoway.

ÉTAIENT PRÉSENTES

Valérie Bussières, présidente
Mireille Cyr, vice-présidente
Sonia Grenon, parent
Sabrina Allen, enseignante
Andréanne Garant, enseignante, secrétaire
Linda Bouchard, membre de la communauté
Suzanne Garant, membre de la communauté

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

Anne-Josée Lemieux, direction de l'établissement

ÉTAIT ABSENTE

Manon Carrier, représentante du service de garde et du personnel de soutien

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À 18 H 34

Madame Anne-Josée Lemieux souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Sonia Grenon et appuyée par Andréanne Garant, il est résolu de procéder à l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE2425-035

3. PROCÈS-VERBAL

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2025

Sur la proposition de Sonia Grenon et appuyée par Sabrina Allen, il est résolu de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 avec la modification au point suivant :

Point 5.4 :
~~*Chocolat*~~ *Perfection*

Il est proposé par Sonia Grenon que, pour une des prochaines campagnes, soit vendu des produits ~~du chocolat~~ de la compagnie Perfection. Il est suggéré d'en parler à l'assemblée générale annuelle de septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE2425-036

3.2. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 20 MARS 2025

Point 5.2 :
Mme Anne-Josée annonce qu'elle sera présente l'an prochain aux écoles de la Rose-des-Vents et de la Source.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas d'interventions du public à cette séance.

Initiales présidence	Initiales direction

5. ÉTUDE DES DOSSIERS COURANTS

5.1. BUDGET ANNUEL DE L'ÉTABLISSEMENT 2024-2025

Le document est présenté aux membres par la direction. Sur la proposition de Valérie Bussières et appuyée par Mireille Cyr, il est résolu d'adopter le budget de l'établissement en date du 29 avril 2025 tel que présenté et déposé en annexe CET089-2024-2025-012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE2425-037

5.2. LISTES DES FOURNITURES SCOLAIRES 2025-2026

Les membres prennent connaissance du document. Sur la proposition de Mireille Cyr et appuyée par Sonia Grenon, il est résolu d'approuver les listes de fournitures scolaires 2025-2026 telles que présentées et déposées annexe CET089-2024-2025-013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE2425-038

5.3. MANUELS SCOLAIRES 2025-2026

Sur la proposition de Valérie Bussières et appuyée par Sabrina Allen, il est résolu d'approuver la liste des manuels scolaires 2025-2026 telle que présentée et déposée en annexe CET089-2024-2025-014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE2425-039

5.4. FACTURE AUX PARENTS

Sur la proposition d'Andréanne Garant et appuyée par Sonia Grenon, il est résolu d'approuver la facture scolaire aux parents telle que présentée et déposée en annexe CET089-2024-2025-015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE2425-040

5.5. PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Les membres prennent connaissance du document remis par la direction.

Sur la proposition de Valérie Bussières et appuyée par Mireille Cyr, il est résolu d'approuver le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école tel que présenté et déposé en annexe CET089-2024-2025-016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE2425-041

5.6. GUIDE DES PARENTS SDG 2025-2026

Sur la proposition de Sabrina Allen et appuyée par Valérie Bussières, il est résolu d'approuver le guide des parents SDG 2025-2026 avec la modification suivante au point 5 et déposé en annexe CET089-2024-2025-017.

<u>Point 5</u>
Chèque retourné

Le parent assume les frais d'un chèque sans provision retourné. ~~plus 5 $ de dédommagement au service de garde. Il doit faire ce paiement en argent dans les plus brefs délais.~~

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE2425-042

6. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance ce jour.

Initiales présidence	Initiales direction

7. DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE PARENTS

Aucun représentant.

8. DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Aucun sujet.

9. AUTRES MEMBRES

Enseignants

- *Activités parascolaires*

  Plusieurs activités parascolaires sont mises en place :

  Dessin avec Mme Anissa (lundi)

  Tricot avec tante Diane (mercredi)

  Danse country avec Blanche (vendredi)

- *Activité de fin d'année*

  Un pique-nique avec les parents et collation rafraichissante (vendredi 20 juin)

- *Coucher et déjeuner à l'école pour les finissants*

  Mme Sabrina est en réflexion concernant cette activité.

- *Mosaïque et photos des finissants*

  La mosaïque sera terminée par Sonia Grenon et chacun des élèves recevra une photo 5 x 7. Le CE est d'accord pour en défrayer les coûts.

- *Cantine*

  La cantine pour tous sera de retour l'an prochain à raison de trois jours par semaine. Il y a toujours un enjeu de bénévoles, alors nous allons relancer dès la rentrée scolaire pour assurer le service des repas.

- *Horaire de l'école*

  Mme Sabrina propose de raccourcir la période du dîner à 60 minutes. Cela sera discuté avec les collègues enseignants. Il est proposé par Sonia Grenon de prévoir des activités parascolaires en fin de journée.

Membres de la communauté

- *Spectacle de musique (30 mai)*

  Mme Suzanne demande quand sera envoyée la publicité. On l'informe que Monsieur Alexandre, enseignant de musique s'en occupe.

- *BerceLions*

  Mme Linda propose une campagne de financement BerceLions qui pourrait avoir lieu lors du Déjeuner du Président. L'école ne fera pas de sollicitation à ce niveau cette année, mais la proposition sera faite lors de l'AGA en septembre prochain.

10. AUTRE OBJET D'ÉTUDE

Aucun autre objet d'étude.

11. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public à cette séance.

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le mercredi 11 juin 2025 à 17 h 30 au restaurant Côté Cour à Lambton.

Initiales présidence	Initiales direction

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Sabrina Allen, il est résolu de procéder à la levée de la séance à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE2425-043

Présidente

Direction d'établissement

Initiales présidence	Initiales direction

CET089-2024-2025-012

Conseil d'établissement
École de la Rose-des-Vents de Stornoway

Rapport budgétaire au 29 avril 2025

Allocation de fonctionnement (589-1)

Date		Dépenses	Revenus
nov-24	Budget annuel		483 $
	Total des revenus		**483 $**
sept-24	Service de garde pour AGA	59 $	
	Contribution de l'employeur	8 $	
	Crédit accordé	59 $	
	Total des dépenses	**126 $**	
		Solde disponible	**357 $**

Activités extrascolaires-intérêts (189-1-27-105)

Date		Dépenses	Revenus
juil-24	Revenus reportés 2023-2024		553 $
mars-25	Revenus d'intérêts		419 $
	Total des revenus		**972 $**
		- $	
	Total des dépenses	**- $**	
		Solde disponible	**972 $**

Activités et sorties de fin d'année (189-1-27-110)

Date		Dépenses	Revenus
juil-24	Revenus reportés 2023-2024		403 $
sept-24	Remboursement TPS/TVQ		3 $
déc-24	Don pour bibliothèque		3 000 $
déc-24	Récupération de canettes		618 $
févr-25	Remboursement TPS/TVQ		2 $
mars-25	Revenus-Campagne pommes et paniers		4 963 $
avr-25	Remboursement TPS/TVQ		297 $
	Total des revenus		**9 286 $**
sept-24	Diner de la rentrée (hot-dogs)	140 $	
sept-24	Diner de la rentrée (maïs)	190 $	
sept-24	Diner de la rentrée (jus, condiments, beurre, sel, dessert..)	145 $	
nov-24	Acompte-Récréofun (sortie fin d'année)	679 $	
févr-25	Noël-Friandises pour les élèves	33 $	
avr-25	Livres pour bibliothèque	6 246 $	
avr-25	Pâques-friandises pour les élèves	97 $	
	Total des dépenses	**7 531 $**	
		Solde disponible	**1 755 $**

Activités sociales et culturelles (189-1-27-120)

Date		Dépenses	Revenus
juil-24	Revenus reportés 2023-2024		311 $
	Total des revenus		**311 $**
	Total des dépenses	**- $**	
		Solde disponible	**311 $**

Activités O.P.P. (189-1-27-126)

Date		Dépenses	Revenus
juil-24	Revenus reportés 2023-2024		1 309 $
	Total des revenus		**1 309 $**
	Total des dépenses	**- $**	
		Solde disponible	**1 309 $**

Act. Sportives (189-1-27-130)

Date		Dépenses	Revenus
juil-24	Revenus reportés 2023-2024		64 $
	Total des revenus		**64 $**
		- $	
	Total des dépenses	**- $**	
		Solde disponible	**64 $**

Caritas Estrie (189-1-27-135)

Date		Dépenses	Revenus
juil-24	Revenus reportés 2023-2024		1 $
	Total des revenus		**1 $**
	Total des dépenses	**- $**	
		Solde disponible	**1 $**

Parc-école (189-1-27-140)

Date		Dépenses	Revenus
juil-24	Revenus reportés 2023-2024		(683) $
	Total des revenus		**(683) $**
	Total des dépenses	**- $**	
		Solde disponible	**(683) $**

Act. émulation & récompenses (189-1-27-150)

Date		Dépenses	Revenus
juil-24	Revenus reportés 2023-2024		94 $
sept-24	Remboursement TPS/TVQ		4 $
oct-24	Remboursement TPS/TVQ		3 $
déc-24	Correction d'une dépense		4 $
déc-24	Remboursement TPS/TVQ		5 $
mars-25	Remboursement TPS/TVQ		2 $
mars-25	Remboursement TPS/TVQ		5 $
	Total des revenus		**116 $**
sept-24	Émulation-Andréanne Garant	50 $	
oct-24	Émulation-Gabrielle Bolduc	11 $	
oct-24	Émulation-Jessica Burnand-Bouffard	6 $	
oct-24	Émulation-Gabrielle Bolduc	8 $	
oct-24	Émulation-Gabrielle Bolduc	11 $	
oct-24	Émulation-Sabrina Allen	4 $	
nov-24	Émulation-Gabrielle Bolduc	11 $	
déc-24	Émulation-Andréanne Garant	32 $	
déc-24	Émulation-Andréanne Garant	16 $	
déc-24	Émulation-Sabrina Allen	10 $	
déc-24	Émulation-Sabrina Allen	5 $	
févr-25	Émulation-Christelle Roy	17 $	
févr-25	Émulation-Jessica, Gabrielle et Sabrina	23 $	
févr-25	Émulation-Andréanne Garant	21 $	
mars-25	Émulation-Andréanne Garant	67 $	
mars-25	Émulation-Andréanne Garant	25 $	
avr-25	Émulation-Alexandre Lebrun	50 $	
	Total des dépenses	**367 $**	
		Solde disponible	**(251) $**

Act. musique (189-1-27-170)

Date		Dépenses	Revenus
juil-24	Revenus reportés 2023-2024		3 646 $
sept-24	Vente de flûtes aux élèves		147 $
sept-24	Remboursement TPS/TVQ		22 $
déc-24	Contribution-Spectacle de musique		1 129 $
févr-25	Remboursement TPS/TVQ		1 $
	Total des revenus		**4 945 $**
sept-24	Achats de flûtes pour les élèves	310 $	
févr-25	Rallonge 15 pieds	12 $	
	Total des dépenses	**323 $**	
		Solde disponible	**4 622 $**

(189-1-27-172)

Date		Dépenses	Revenus
	Total des revenus		**- $**
	Total des dépenses	**- $**	
		Solde disponible	**- $**

Fondation Choix du Président (189-1-27-173)

Date		Dépenses	Revenus
juil-24	Revenus reportés 2023-2024		1 379 $
sept-24	Don-Fondation Choix du Président		1 872 $
nov-24	Remboursement TPS/TVQ		2 $
déc-24	Remboursement TPS/TVQ		13 $
janv-25	Remboursement TPS/TVQ		9 $
	Total des revenus		**3 275 $**
nov-24	Halloween-Popcorn et jus (cinéma)	58 $	
déc-24	Alt Taxi-Frais de livraison Cantine pour tous (nov. 2024)	179 $	
janv-25	Déjeuner de Noël-Éleves	149 $	
janv-25	Alt Taxi-Frais de livraison Cantine pour tous (déc. 2024)	135 $	
	Total des dépenses	**520 $**	
		Solde disponible	**2 755 $**

Fondation Fontaine (189-1-27-179)

Date		Dépenses	Revenus
juil-24	Revenus reportés 2023-2024		943 $
	Total des revenus		**943 $**
	Total des dépenses	**- $**	
		Solde disponible	**943 $**

(Projet Plein Air et Plein'Arts)

Act. et projets divers (189-1-27-180)

Date		Dépenses	Revenus
juil-24	Revenus reportés 2023-2024		13 277 $
sept-24	Don-Municipalité de Stornoway		2 500 $
oct-24	Remboursement TPS/TVQ		1 $
nov-24	Remboursement TPS/TVQ		10 $
déc-24	Remboursement TPS/TVQ		1 $
janv-25	Don-Municipalité de Stornoway		2 500 $
févr-25	Remboursement TPS/TVQ		1 $
	Total des revenus		**18 291 $**
août-24	Émission paie	188 $	
août-24	Contribution de l'employeur	28 $	
sept-24	Émission paie	395 $	
sept-24	Contribution de l'employeur	39 $	
oct-24	Émission paie	433 $	
oct-24	Contribution de l'employeur	28 $	
oct-24	Kit à tiques	8 $	
nov-24	Émission paie	395 $	
nov-24	Contribution de l'employeur	24 $	
nov-24	Scie à élaguer, ficelle	196 $	
déc-24	Émission paie	414 $	
déc-24	Contribution de l'employeur	35 $	
déc-24	Guimauves pour feu de camp	18 $	
janv-25	Activité-Chocolat chaud (verres)	18 $	
janv-25	Émission paie	433 $	
janv-25	Contribution de l'employeur	59 $	
févr-25	Émission paie	376 $	
févr-25	Contribution de l'employeur	52 $	
mars-25	Émission paie	396 $	
mars-25	Contribution de l'employeur	55 $	
avr-25	Émission paie	367 $	
avr-25	Contribution de l'employeur	49 $	
	Total des dépenses	**4 006 $**	
		Solde disponible	**14 284 $**

(Nouvelle cafétéria)

Activités diverses (189-1-27-181)

Date		Dépenses	Revenus
juil-24	Revenus reportés 2023-2024		1 796 $
août-24	Remboursement TPS/TVQ		34 $
	Total des revenus		**1 830 $**
août-24	Tabourets	485 $	
	Total des dépenses	**485 $**	
		Solde disponible	**1 345 $**

Fonds enfants moins bien nantis (189-1-27-185)

Date		Dépenses	Revenus
juil-24	Revenus reportés 2023-2024		8 922 $
oct-24	Remboursement TPS/TVQ		1 $
janv-25	Don-Financement agricole Canada		1 000 $
janv-25	Revenu-Sondage		100 $
févr-25	Remboursement TPS/TVQ		6 $
mars-25	Remboursement TPS/TVQ		22 $
	Total des revenus		**10 051 $**
oct-24	Aliments dépannage	20 $	
oct-24	Lait	6 $	
nov-24	Cantine pour tous-Pellicule (Saran Wrap)	6 $	
févr-25	Alt Taxi-Cantine pour tous (janv. 2025)	90 $	
févr-25	Alt Taxi-Cantine pour tous (fév. 2025)	179 $	
mars-25	Alt Taxi-Cantine pour tous (mars 2025)	135 $	
	Total des dépenses	**436 $**	
		Solde disponible	**9 615 $**

Activités divers (189-1-27-190)

Date		Dépenses	Revenus
juil-24	Revenus reportés 2023-2024		257 $
oct-24	Don-Pièces d'autos L. Veilleux inc.		415 $
	Total des revenus		**672 $**
	Total des dépenses	**- $**	
		Solde disponible	**672 $**

Levée de fonds (189-1-27-900)

Date		Dépenses	Revenus
oct-24	Campagne de financement-Pommes (bibliothèque)		4 285 $
nov-24	Campagne de financement-Paniers légumes		2 200 $
	Total des revenus		**6 485 $**
nov-24	Grange et Boustifaille	1 523 $	
mars-25	Transfert des revenus dans le compte 27110	4 963 $	
	Total des dépenses	**6 485 $**	
		Solde disponible	**(0) $**

CET089-2024-2025-013

Maternelle

Fournitures scolaires
2025-2026

- ☐ 1 couvre-tout en tissu
  (tablier d'artiste à manches longues, idéalement qui passe par-dessus la tête)
- ☐ 1 sac à dos (assez grand)
- ☐ 1 boîte à lunch
- ☐ 1 sac de collations
- ☐ 1 gourde d'eau
- ☐ 2 Duo-tangs de plastique avec attaches métalliques (1 bleu et 1 jaune)
- ☐ 1 Duo-tang de plastique à 2 pochettes et attaches métalliques (rouge)

- ☐ 1 boîte de 12 crayons feutre à trait large *(*Crayola ORIGINAL)*

- ☐ 1 boite de 12 crayons de couleur, en bois (*Crayola)
- ☐ 1 gros bâton de 40g ou 42g de colle (*Pritt)

- ☐ 1 gomme à effacer (*Staedtler)
- ☐ 1 paire de ciseaux, bouts ronds, lames de métal
  (si votre enfant est gaucher, lui acheter des ciseaux pour gaucher)

- ☐ 1 boîtier rigide en plastique pour remiser certains crayons, colle et ciseaux
- ☐ 1 coffre à crayons pour mettre les crayons feutre
- ☐ 2 crayons de plomb
- ☐ 1 petite couverture ou serviette de plage pour la détente
- ☐ 1 paire d'espadrilles avec semelles non-marquantes pour l'intérieur
- ☐ 1 paire de chaussures pour l'extérieur
- ☐ 1 grand sac Ziploc avec des vêtements de rechange
  (pantalon, chandail, des bas et des petites culottes)

Merci de bien identifier tout le matériel de votre enfant.

Rappel
Rentrée scolaire : mardi 26 août 2025
Photos scolaires : jeudi 11 septembre 2025

Les marques identifiées par un astérisque (*) sont de suggestions.
Nous considérons que ces items représentent un bon rapport qualité/prix.

École de la Rose-des-Vents

Liste des fournitures scolaires pour 2025-2026

1re et 2e années

Chers parents, veuillez **bien identifier** chacun des articles ci-dessous.

Classe

1 étui contenant

- ☐ 12 crayons au plomb (*Staedtler bleu)
- ☐ 2 gommes à effacer blanches (*Staedtler)
- ☐ 1 paire de ciseaux à bouts pointus
- ☐ 1 règle de 15 cm en plastique transparent
- ☐ 1 gros bâton de colle (*Pritt)
- ☐ 1 aiguisoir avec boîtier solide pour les déchets (*Staedtler de forme cylindrique)
- ☐ 1 stylo à pointe fine (rouge)
- ☐ 2 surligneurs (1 bleu, 1 rose)
- ☐ 1 marqueur effaçable à sec (*Expo)

1 étui contenant

- ☐ 1 ensemble de 12 crayons-feutres à colorer
- ☐ 1 ensemble de 24 crayons de couleur en bois (aiguisés)

- ☐ 1 règle de 30 cm en plastique transparent
- ☐ 6 duo-tangs à 3 trous (rouge, bleu, jaune, orange, noir et vert)
- ☐ 1 cartable 1 pouce avec pochettes intérieures
- ☐ 5 pochettes protectrices (plastifiées et trouées)
- ☐ 1 paire d'écouteurs (l'école peut lui en fournir au besoin)
- ☐ 1 gourde d'eau

Anglais

- ☐ 1 cartable de 1½ pouce
- ☐ 10 pochettes protectrices (plastifiées et trouées)

Musique

- ☐ 1 cartable de 1 pouce (couverture rigide)
- ☐ 10 pochettes protectrices (plastifiées et trouées)

Éducation physique

- ☐ Espadrilles de sport ne laissant pas de marques
- ☐ Vêtements courts (T-shirt, short ou legging et bas)
- ☐ Sac en tissu
- ☐ Élastique pour les cheveux

Rentrée scolaire
Mardi 26 août

Photos
Jeudi 11 septembre

Veuillez réutiliser les fournitures scolaires de l'an passé qui ne sont pas abîmées.

Les marques identifiées par un astérisque (*) sont de suggestions.
Nous considérons que ces items représentent un bon rapport qualité/prix.

École de la Rose-des-Vents

Liste des fournitures scolaires pour 2025-2026

3e-4e-5e-6e années

Chers parents, veuillez **bien identifier** chacun des articles ci-dessous.

Classe

1 étui contenant

- ☐ 12 crayons au plomb HB (*Staedtler bleu)
- ☐ 1 portemines + 2 btes de mines HB (pour 4e-5e-6e)
- ☐ 2 gommes à effacer blanches (*Staedtler)
- ☐ 1 paire de ciseaux à bouts pointus
- ☐ 1 règle de 15 cm en plastique transparent
- ☐ 1 gros bâtons de colle (*Pritt)
- ☐ 1 aiguisoir avec boîtier solide pour les déchets (*Staedtler de forme cylindrique)
- ☐ 2 stylos à pointe fine (1 bleu et 1 rouge)
- ☐ 4 surligneurs (1 bleu, 1 rose, 1 vert et 1 jaune)
- ☐ 1 rapporteur d'angles (facultatif pour les 3e et 4e)

1 étui contenant

- ☐ 1 ensemble de 12 gros crayons-feutres assortis
- ☐ 1 ensemble de 24 crayons de couleur en bois (aiguisés)

☐ 1 règle de 30 cm en plastique transparent

☐ 2 duo-tangs de plastique à 3 trous et 2 pochettes (1 rouge et 1 noir)

☐ 10 feuilles protectrices (plastifiées et trouées)

☐ 2 cahiers d'exercices de 32 pages (*type Canada)

☐ 1 paire d'écouteurs (l'école peut lui en fournir au besoin)

☐ 1 gourde d'eau

Anglais

- ☐ 1 cartable de 1½ pouce**
- ☐ 10 feuilles protectrices (plastifiées et trouées)
- ☐ 1 cahier d'exercices (*type Canada)

Musique

- ☐ 1 cartable de 1 pouce (couverture rigide)**
- ☐ 10 feuilles protectrices (plastifiées et trouées)

**** pour les élèves de l'an passé, votre cartable est resté à l'école pour la période estivale**

Éducation physique

- ☐ Espadrilles de sport ne laissant pas de marques
- ☐ Vêtements courts (T-shirt, short ou legging et bas)
- ☐ Sac en tissu
- ☐ Élastique pour les cheveux
- ☐ Désodorisant

Rentrée scolaire
Mardi 26 août

Photos
Jeudi 11 septembre

Veuillez réutiliser les fournitures scolaires de l'an passé qui ne sont pas abîmées.

Les marques identifiées par un astérisque (*) sont de suggestions.
Nous considérons que ces items représentent un bon rapport qualité/prix.

CET089-2024-2025-014

Liste des manuels et du matériel utilisés par les élèves 2025-2026

Programme d'étude	Maternelle	1ère année	2e année	3e année	4e année	5e année	6e année
Français		Calypso 1er cycle cursive Cahier écriture ERPI (2x) (trottoir large)	ABC Majesté 2e éd. Calypso 1er cycle cursive Cahier écriture ERPI (2x) (trottoir étroit)	Texto 3 Impression	Texto 4 Impression	Texto 5 Impression	Texto 5 Impression
Mathématique		1,2,3 avec Nougat 2e éd.	1,2,3 avec Nougat 2e éd.	Tam Tam 3 2e éd.	Tam Tam 4 2e éd.	Décimal 5 2e éd.	Décimal 6 2e éd.
Anglais		Impression	Impression	Impression	Impression	Impression	Impression
Sciences et technologie		Impression	Impression	Impression	Impression	Impression	Impression
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		Impression	Impression	Terminus 4	Terminus 4	À la trace 5	À la trace 5
Culture et citoyenneté québécoise		Impression	Impression	Impression	Impression	Impression	Impression
Musique		Impression	Impression	Impression	Impression	Impression	Impression
Autre	Impression					Agenda	Agenda

Mise à jour : 11 avril 2025

CET089-2024-2025-015

Effets scolaires
2025-2026

MATERNELLE	Montant à facturer aux parents
Imprimerie	
Fiches de travail	15,00 $
Assurances scolaires	
Assurance accident pour les élèves (facultative)	À venir
Total	**15,00 $**

Effets scolaires
2025-2026

1re année	Montant à facturer aux parents
Français	
Calypso - Cahier de calligraphie (écriture cursive)	11,25 $
Cahier d'écriture-ERPI (trottoir large) (2x)	5,00 $
Mathématiques	
1-2-3 avec Nougat	20,00 $
Imprimerie	
Fiches de travail	18,00 $
Assurances scolaires	
Assurance accident pour les élèves (facultative)	À venir
Total	**54,25 $**

Effets scolaires
2025-2026

2e année	Montant à facturer aux parents
Français	
ABC Majesté 2e ed. (Combo A & B + Les outils)	20,00 $
Calypso - Cahier de calligraphie (écriture cursive)	11,25 $
Cahier d'écriture-ERPI (trottoir étroit) (2x)	5,00 $
Mathématiques	
1-2-3 avec Nougat 2e éd.(Combo A & B + Les savoirs)	20,00 $
Imprimerie	
Fiches de travail	18,00 $
Assurances scolaires	
Assurance accident pour les élèves (facultative)	À venir
Total	**74,25 $**

Effets scolaires
2025-2026

3e année	Montant à facturer aux parents
Français	
Texto 3	14,00 $
Mathématiques	
Tam Tam 3 (Combo A & B + Les savoirs)	20,50 $
Univers social	
Terminus 4	14,90 $
Imprimerie	
Fiches de travail	18,00 $
Assurances scolaires	
Assurance accident pour les élèves (facultative)*	À venir
Total	**67,40 $**

Effets scolaires
2025-2026

4e année	Montant à facturer aux parents
Français	
Texto 4	14,00 $
Mathématiques	
Tam Tam 4 (Combo A & B + Les savoirs)	20,50 $
Univers social	
Terminus 4	14,90 $
Imprimerie	
Fiches de travail	18,00 $
Assurances scolaires	
Assurance accident pour les élèves (facultative)	À venir
Total	**67,40 $**

Effets scolaires
2025-2026

5e année	Montant à facturer aux parents
Français	
Texto 5	14,00 $
Mathématiques	
Décimal 5 (Cahiers A et B)	21,50 $
Univers social	
À la Trace 5	14,90 $
Divers	
Agenda	15,00 $
Imprimerie	
Fiches de travail	18,00 $
Assurances scolaires	
Assurance accident pour les élèves (facultative)	À venir
Total	**83,40 $**

Effets scolaires
2025-2026

6e année	Montant à facturer aux parents
Français	
Texto 5	14,00 $
Mathématiques	
Décimal 6 (Cahiers A et B) + Stratégies	25,00 $
Univers social	
À la Trace 5	14,90 $
Divers	
Agenda	15,00 $
Imprimerie	
Fiches de travail	18,00 $
Assurances scolaires	
Assurance accident pour les élèves (facultative)	À venir
Total	**86,90 $**

CET089-2024-2025-016

Centre de services scolaire des Hauts-Cantons Québec

Ça vaut le c ♥ up d'agir ensemble !!!

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE A L'ÉCOLE

DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 29 avril 2025

NOM DE L'ÉCOLE :	ÉCOLE :	DATE :	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION :
			32		Anne-Josée Lemieux
			FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
De la Rose-des-Vents	☒ PRIMAIRE ☐ SECONDAIRE	Avril 2025	19	13	Anne-Josée Lemieux

OBJECTIF : Être un milieu sain et sécuritaire pour favoriser l'épanouissement de tous nos élèves.

Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) à l'orientation 3 : Assurer un milieu de vie sain, stimulant et sécuritaire pour les élèves.

NOM DES PERSONNES FAISANT PARTIE DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :

Sarah Dupuis, Sabrina Allen, Anne-Josée Lemieux

NOTRE SITUATION

→ 81.3% des élèves se sentent bien dans leur école.
→ Deux élèves sur trois disent se sentir en sécurité à l'école.
→ Un élève sur trois dit avoir vécu de la violence sociale, physique ainsi que de la violence verbale.
→ La majorité des élèves, révèlent que les moments de transitions sont les plus propices aux gestes de violence (cour d'école, autobus, corridors, cafétéria, gymnase).
→ 8 élèves ont vécu de la violence et tous mentionnent en avoir vécu aux récréations par des élèves de leur classe.
→ 1 élève sur huit dit avoir commis des gestes de violence.
→ La majorité des élèves disent que les adultes interviennent lorsqu'ils sont témoins de situations de violence dans la classe.
→ 68.8% des élèves souhaitent apprendre à mieux gérer leurs conflits.

NOS PRIORITÉS D'ACTION :

→ Poursuivre les conseils de coopération.
→ Ajuster les interventions sur la cour lors des récréations et périodes du midi. Rester vigilant et poursuivre la mise en place d'intervention sur la gestion des comportements attendus. Rencontres mensuelles avec le service de garde, les surveillants et les TES pour assurer un suivi de cour d'école.
→ Faire des suivis rigoureux avec les chauffeurs d'autobus et les soutenir dans leur gradation d'interventions. Faire des visites régulières dans chaque véhicule pour assurer le collaboration de chacun.
→ Présentation du code de vie et enseignement des comportements attendus.
→ Maintien de la méthode 1-2-3 et message à l'adulte, qu'elle ait fonctionné ou non.
→ Redéfinir l'espace utilisé par les élèves sur la cour d'école et varier l'accès aux différentes zones (asphalte, modules, gazon).
→ Dès la rentrée, mise en place d'une équipe de médiateurs (élèves de 5 et 6) dans le but de soutenir les élèves dans leur gestion des conflits.
→ Ateliers sur les émotions et les conflits pour soutenir les élèves dans leur besoin d'apprendre à les gérer.

À L'ÉCOLE De la Rose-des-Vents

, VOICI COMMENT NOUS PRÉVENONS L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET NOS MESURES POUR CONTRER LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL :

→ Promotion de saines habiletés sociales. → Enseignement et réalisation d'activités d'éducation à la sexualité afin de prévenir la violence à caractère sexuel. → Maintien l'accompagnement lors de la résolution de conflit et la médiation par les adultes au besoin. → Formation obligatoire pour tout le personnel « Prévention et intervention en matière d'intimidation et de violence en milieu scolaire ».	→ Mise en place un programme de soutien aux comportements positifs et de billets coups de cœur afin de favoriser un climat scolaire bienveillant. → Développement de moyens pour diminuer les situations de violence (surveillance stratégique, déplacements des adultes, plan de surveillance, etc.). → Poursuite de la mise en place d'interventions bienveillantes (billets coups de cœur) quotidiennes misant sur la relation enseignant-élève. → Poursuite du réinvestissement en classe de la gestion des émotions, des habiletés sociales et de l'affirmation de soi.

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

→ Information ponctuelle aux parents lors de problématiques particulières afin de prévenir et d'assurer un suivi. → Offre d'ateliers aux parents sur divers sujets d'intérêt.	→ Utilisation de différents moyens pour se communiquer les informations et prévenir les conflits. → Présentation du code de vie, du plan de lutte et information sur le fonctionnement de l'école en lien avec le présent plan.

De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence, merci d'en prendre connaissance.
Vous y retrouverez :

- Quoi faire pour signaler un acte d'intimidation ou de violence ou pour formuler une plainte.
- Les actions qui pourront être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.
- De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes.
- Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou témoin d'un acte.
- Les sanctions qui pourraient s'appliquer.
- Le suivi qui sera donné aux signalements.
- Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.

CET089-2024-2025-017

Guide des parents
Service de garde
École de la Rose-des-Vents

Ce document doit être conservé durant
toute la période de fréquentation
de votre enfant au service de garde

Pour nous joindre : 1-819 583-0085 poste 3

Version 2025

Approuvé par le CE le 29 avril 2025

TABLE DES MATIÈRES :

1. Heures d'ouverture
2. La clientèle
3. Tarification
4. Modalités de paiement
5. Chèques retournés
6. Frais de surveillance du midi
7. Journées pédagogiques
8. Congés non payés
9. Absences pour deuil
10. Présences occasionnelles
11. Messages
12. Modifications et cessation de fréquentation
13. Changement d'adresse ou de numéro de téléphone
14. Congés scolaires
15. Fermeture en cas d'urgence
16. Fermeture du service de garde
17. Politique des premiers soins
18. Les médicaments
19. Moment d'arrivée et de départ au Service
20. Retard de fin de journée
21. Tenue vestimentaire et effets personnels
22. Collations et repas
23. Assurances
24. Mesures de santé et de sécurité
25. Règles de vie commune
26. Enfant avec des difficultés de comportement

1- Les heures d'ouverture

Ouvert selon le calendrier scolaire : jours encerclés = fermé

Du lundi au vendredi :

- De 6h35 à 8h05 le matin.
- De 11h35 à 12h50 le midi.
- De 15H25 à 17h30 l'après-midi.

Premier jour d'ouverture du Service pour l'année en cours : journée suivant les 3 journées de planification placées en début d'année.
Ouvert les journées pédagogiques de 6h35 à 17h30

VALEURS VÉHICULÉES

Les valeurs véhiculées au Service de Garde reposent prioritairement sur la qualité des services offerts aux enfants, selon leurs besoins spécifiques et en accord avec les politiques du Centre de Services scolaire des Hauts-Cantons.

La qualité des services est étroitement liée aux relations entre les principaux intervenants :

- Centre de services scolaire
- Direction d'école
- Parents utilisateurs
- Responsable
- Éducateurs (trices)

1- **La complicité avec les parents** est privilégiée

2- **Le respect d'autrui** : expression polie au lieu de coups, d'intimidation…

3- **Un bon langage** : termes exacts, sans mots vulgaires

4- **Le respect du matériel** : ranger, prendre soin du milieu

5- **Le non-racisme** : tous les enfants sont acceptés et respectés

6- **La créativité** : la liberté d'expression à la créativité est encouragée.

1- Rendre le Service de Garde le plus accessible possible, en tout temps, en tenant compte des capacités du milieu.

2- Fournir des activités favorisant la socialisation, le développement physique et intellectuel des enfants.

3- Élaborer des programmes d'activités éducatives, mais surtout récréatives en conformité avec le projet éducatif de l'école.

4- Utiliser de façon optimale et rationnelle les ressources humaines, matérielles et financières dans un esprit de complémentarité avec l'école.

5- Respecter les normes et règlements du ministère de l'Éducation et du Centre de services scolaire concernant les Services de Garde (ratio 1/20, tarification, périodes d'ouverture, etc.).

RÈGLEMENTS DU SERVICE DE GARDE

2- La clientèle (les situations particulières seront vues au cas par cas) :

Tous les enfants qui fréquentent les classes de l'école sont accueillis.

- Fréquentation régulière : L'enfant qui fréquente le Service de Garde durant un minimum de 2 périodes par jour.

- Fréquentation sporadique : L'enfant qui fréquente le Service de Garde sans rencontrer les exigences de la fréquentation régulière mentionnées plus haut.

- Fréquentation durant les journées de planification seulement.

3- Tarification

La tarification pour les enfants fréquentant le Service de Garde sera conforme à la grille de tarification (annexe 7) du guide de gestion des services de garde, uniforme à l'ensemble des services de garde du Centre de Service scolaire des Hauts-Cantons. **Cette annexe est mise à jour chaque année financière et sera distribuée à la rentrée scolaire.** Coût / sporadique / par période. La tarification pour un enfant qui fréquente le service sur une base régulière est fixée par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à 9,50$ par jour (l'élève est régulier s'il fréquente le service de garde à raison d'un minimum de 2 périodes par jour (voir annexe 7)). La journée où l'enfant **est présent** au service de garde, les frais de surveillance pour l'heure du dîner sont inclus dans la tarification journalière. La tarification journalière lors des journées pédagogiques est fixée par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour tous les enfants inscrits lors de ces journées, elle est de 12,35$.

*Il est possible que des frais supplémentaires pour des activités soient chargés lors de certaines journées pédagogiques.

Des reçus aux fins d'impôt provincial et fédéral seront remis avant le 28 février.

4- Modalités de paiement

Les frais de garde sont payables selon la facturation ou tous les 10 jours. Le chèque se fait à l'ordre de l'école de la Rose-des-Vents (Service de Garde)

- Paiement par internet : **Se référer au numéro de compte de chaque enfant**

(Sur les états de compte reçus)

- Paiement en argent : Montant juste dans une enveloppe identifiée.

Lorsque des frais de garde impayés excèdent 160,00 $, le service de garde se réserve le droit de retirer votre enfant du service de garde jusqu'à ce que le paiement total soit acquitté ou qu'une entente de paiement soit prise pour régler promptement ces frais.

L'enfant associé à un solde impayé à la fin de l'année scolaire ne peut être réinscrit l'année suivante avant que le montant dû ne soit acquitté, et ce, à l'intérieur du Centre de Services scolaire des Hauts-Cantons.

L'enfant associé à un solde impayé et qui transfère dans un autre service de garde en cours d'année scolaire, dois d'abord acquitter le solde impayé dans le service de garde qu'il quitte pour pouvoir s'inscrire dans un autre service de garde du Centre de Services scolaire des Hauts Cantons.

5- Chèques retournés

Le parent assume les frais d'un chèque sans provision retourné.

6- Frais de surveillance du midi

Les enfants qui fréquentent le Service de Garde de façon régulière (5 jours par semaine) n'ont pas de frais de surveillance du dîner à payer. Cependant, les enfants inscrits de façon régulière 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine doivent payer à l'école les frais de surveillance du dîner pour les jours où ils ne viennent pas au Service de Garde. Ces frais sont payables en totalité pour les enfants inscrits de façon occasionnelle.

7- Journées pédagogiques

Chaque enfant présent à une journée pédagogique doit y être inscrit avant la date limite d'inscription inscrite sur le formulaire. Un enfant non inscrit à temps se verra refuser le service. De plus, le parent d'un enfant déjà inscrit à la journée et qui n'a pas signalé l'absence de son enfant 48 heures avant la date de la journée pédagogique devra défrayer le coût de la journée réservée et éventuellement les frais qui s'y rattachent.

L'enfant peut fréquenter le service de garde pour un maximum de 10 heures par jour pédagogique selon la tarification fixée par le ministère de l'Éducation. Après 10 heures, il y aura des frais de 3$ multiplié par le nombre d'heures excédant les 10 heures par enfant. Ces frais pourraient être admissibles au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfant.

8- Congés non payés (fréquentation régulière seulement)

La facturation se fait sur la base de la fréquentation prévue, mais trois jours de congés de maladie gratuits sont alloués pendant l'année scolaire. Les congés supplémentaires devront être payés.

9- Absence pour deuil

Des jours d'absence pour deuil sont accordés selon les besoins sans excéder 3 jours gratuits.

10- Présences occasionnelles

Pour les enfants inscrits de façon occasionnelle, aviser de leurs présences au Service de Garde le plus tôt possible.

Les frais de fréquentation pour un enfant sporadique seront conformes à la grille de tarification (annexe 7) du guide de gestion des services de garde, uniforme à l'ensemble des services de garde du Centre de Service scolaire des Hauts-Cantons. Cette annexe est mise à jour chaque année financière et sera distribuée à la rentrée scolaire.

Un dépannage peut être refusé s'il nécessite l'engagement d'une autre personne au Service de Garde, si le précédent dépannage n'a pas été payé ou si la demande est effectuée trop tard.

11- Messages

Il est nécessaire d'avertir le Service de Garde **avant 13 h** de tout retard, d'absence, d'un changement d'accompagnateur, d'une modification de transport ou de fréquentation au 1-819-583-0085 poste 3 (boîte vocale en dehors des heures d'ouverture).

Une note écrite datée et signée sera demandée pour tout changement de fréquentation.

12- Modifications et cessation de fréquentation

Une semaine d'avis devra être donnée pour tout changement temporaire de fréquentation. Noté que les frais de garde resteront conformes à la réservation de base faite en début d'année.

Deux semaines d'avis devront être données si l'enfant doit quitter le Service de Garde définitivement ou pour une longue période durant l'année scolaire.

Si l'avis de départ ne peut être donné assez tôt, les frais sont payables pour deux semaines de garde, sans possibilité d'inclure les congés de maladie gratuits non utilisés.

13- Changement d'adresse ou de numéro de téléphone

Il est important d'aviser le Service de Garde de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone à la maison ou au travail.

14 - Congés scolaires

Les jours encerclés du calendrier scolaire ne sont pas à payer puisque le Service de Garde est fermé.

15- Fermeture en cas d'urgence

La garde de l'enfant devra être assurée en cas d'événement de force majeure nécessitant la fermeture de l'école (panne d'électricité, bris d'eau, grève du personnel de soutien…). Dans ce cas, le Service de Garde avertira le plus tôt possible en utilisant le message radio.

En cas de tempête, le Service de Garde reste ouvert à moins d'avis contraire, par message radio ou sur le portail parent ou encore sur la page FB du centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

16-Fermeture du service de garde

Le service de garde sera fermé durant les périodes suivantes :

*Vacances d'été (Selon le calendrier scolaire)

*Temps des Fêtes (Selon le calendrier scolaire)

*** Journée pédagogique avant la semaine de relâche (formation pour le personnel)**

*Semaine de relâche (Selon le calendrier scolaire)

*Jour férié (Selon le calendrier scolaire)

17- Politique des premiers soins

Lorsqu'un enfant se blesse ou éprouve un malaise, un adulte évalue la gravité. Il communiquera avec le parent ou la personne désignée en cas d'urgence si nécessaire pour que ce dernier (cette dernière) vienne le chercher. Un adulte pourra assurer la surveillance de l'enfant malade en temps d'attente.

Le transport par ambulance d'un enfant pourra être fait si juger nécessaire.

18- Les médicaments

Aucun médicament n'est administré au Service de Garde sauf en cas de prescription du médecin : celle-ci devra être accompagnée de la demande d'administration de médicament fournie par la responsable.

19- Moment d'arrivée et de départ au service

Les parents doivent conduire et venir chercher l'enfant à l'intérieur du Service de Garde en s'assurant de prendre contact avec un membre du personnel, et ce, au moment de l'arrivée le matin et du départ en fin de journée.

Le parent doit prévenir le Service de Garde en tout temps si quelqu'un d'autre doit venir chercher l'enfant.

En cas de trajet d'aller et de retour seul au Service de Garde, une lettre ou un courriel daté et signé doit être formulé par le parent. Aucun enfant ne sera autorisé à quitter sans avis.

Toutes ces mesures ont pour but d'assurer la sécurité des enfants.

20- Retard de fin de journée

Les heures d'ouverture et de fermeture doivent être respectées; en cas contraire, les procédures de retard s'appliqueront. Une contribution supplémentaire peut être exigée des parents dont l'enfant dépasse les heures d'ouverture. Le montant pouvant être exigé correspond à un maximum de 3.00$ multiplié par le nombre d'heures excédant, le cas échéant. Ces frais pourraient être admissibles au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants.

21- Tenue vestimentaire et effets personnels

Des vêtements appropriés au climat et aux activités sont de rigueur. Des vêtements de rechange peuvent être utiles. Ces effets sont rangés au vestiaire de l'école.
Aucun jouet ou objet personnel de la maison n'est autorisé au Service de Garde sauf lors de permission spéciale.

22- Collations et repas

Des aliments santé sont fournis par les parents : les boissons gazeuses, croustilles et sucreries sont interdites, y compris les rouleaux aux fruits. Les échanges de collations sont également interdits pour éviter les problèmes d'allergies possibles. Par souci de sécurité pour les enfants qui souffrent d'allergies graves, **les noix et les arachides ainsi que les aliments qui en contiennent sont interdits** au Service de Garde.

23- Assurances

L'assurance-accident que les parents payent en début d'année pour les écoliers est aussi valide pour le service de garde.

24- Mesures de santé et de sécurité

La Direction s'assure que les locaux, l'équipement, le mobilier et le matériel utilisé par le Service de Garde sont en bon état et sécuritaires. En référence au règlement sur les Services de Garde, le nombre d'élèves par membre du personnel de garde dans un service ne doit pas dépasser 20 élèves présents. Conformément aux exigences de la convention collective (clause 10-3.18), l'éducatrice ou l'éducateur doit détenir une formation en premiers soins et assurer la mise à jour de ses connaissances. La personne du Service de Garde dispose d'une trousse de premiers soins gardée hors de portée des élèves.

25- Règles de vie commune

Les règles du code de vie de l'école sont en vigueur au Service de Garde.

À ce titre je vous demande de vous référer aux pages du Code de Vie de l'École en ce qui a trait aux conséquences suite à des comportements inacceptables.

Dans l'intérêt des enfants, il est important qu'il y ait une continuité et une politique commune entre l'École et le Service de Garde.

26- Enfant avec des difficultés de comportements
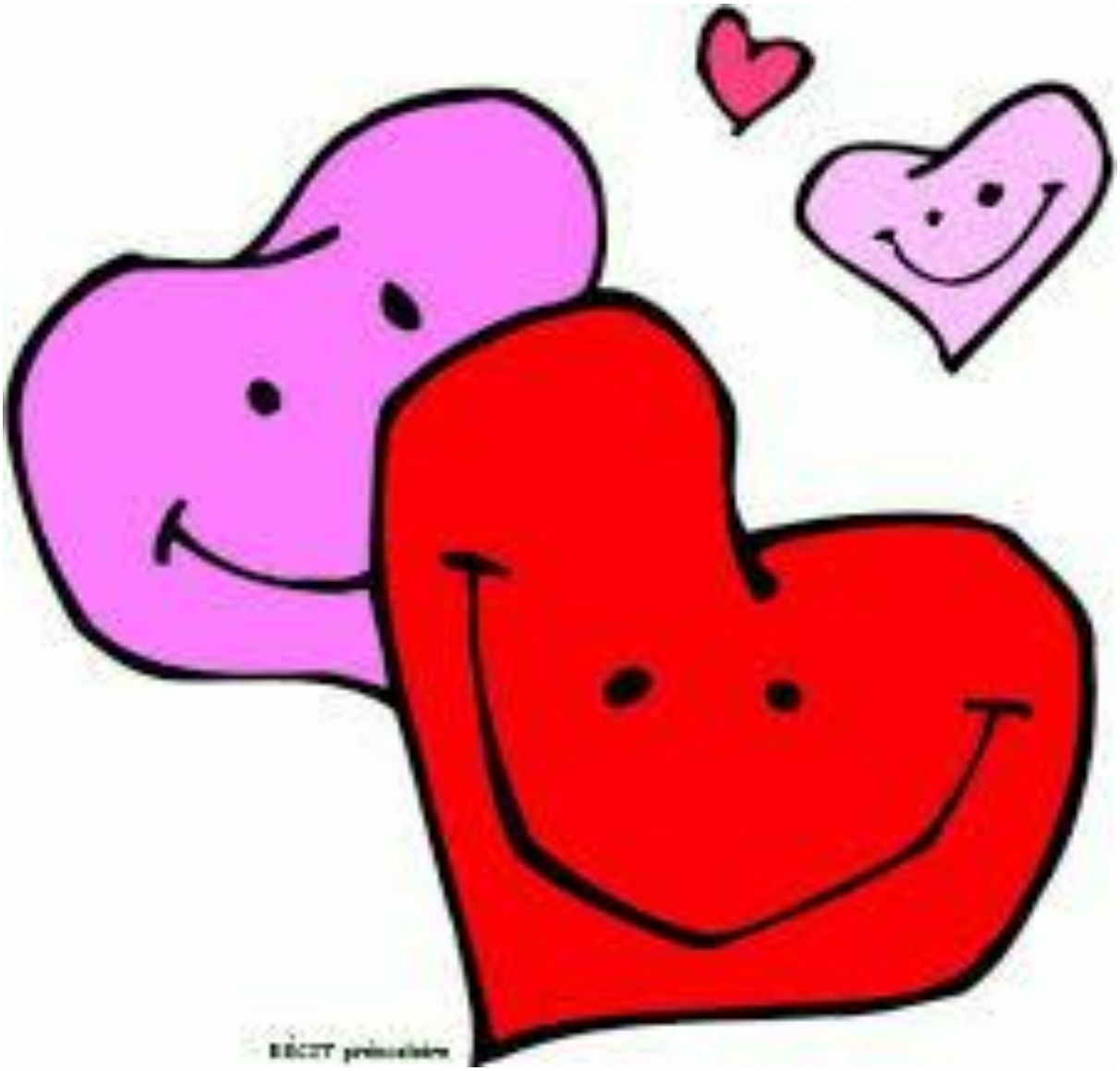
L'enfant doit respecter le règlement du service de garde et le code de vie de l'école. Le service de garde se réserve le droit de refuser un enfant pour des raisons jugées sérieuses et dont le comportement serait jugé préjudiciable au bien-être des autres usagers. Voir le code de vie de l'école.